

# Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du CEE, septembre 2012, numéro

96 *cee*  
CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI

## VIOLENCES AU TRAVAIL : QUE MESURE-T-ON DANS LES ENQUÊTES ?

**Catherine Cavalin**

*Centre d'études de l'emploi  
Centre d'études européennes  
de Sciences Po*

À propos des situations de travail comme des autres situations sociales, se pose la délicate question de la définition – toujours fuyante – de la ou des violence(s). Elle se pose en particulier à qui souhaite donner un contenu explicite et clair aux indicateurs statistiques destinés à mesurer les actes visés.

En France, au moins deux types d'approches statistiques cherchent à prendre cette mesure : les enquêtes sociodémographiques, qui de manière transversale abordent les violences dans diverses sphères de la vie sociale, et celles qui se limitent aux situations de travail. Chacune semble œuvrer dans un champ distinct avec ses propres vocables et questionnements. Pourtant, et grâce aux glissements lexicaux qui se sont opérés ces dernières années, n'analysent-elles pas les mêmes événements ? On peut souhaiter pour l'avenir qu'elles clarifient leurs objets et, si possible, interagissent afin de marier les avancées de la statistique générale sur les violences aux progrès de la connaissance du travail hérités d'une quarantaine d'années d'enquêtes spécialisées.

Entre l'abrogation de l'article 222-33 du Code pénal par le Conseil constitutionnel (décision 2012-240 QPC du 4 mai 2012) et l'adoption de la loi du 6 août 2012, les travaux des parlementaires français ont porté sur le contenu des actes pouvant être qualifiés de « harcèlement sexuel » (Groupe de travail sur le harcèlement sexuel, 2012), que le législateur avait initialement pensés en rapport avec des situations de travail. Ainsi la définition même des « violences » met-elle à l'épreuve la clarté des normes juridiques, ce qui ne surprend pas si l'on considère que, dans le champ des sciences sociales, elle constitue un inépuisable objet de dispute.

Qu'en est-il lorsque l'on se propose de prendre la mesure statistique des violences subies au travail ? Une enquête statistique est

en effet une opération dans laquelle le contenu des notions doit être du mieux possible explicité : pour permettre aux enquêteurs eux-mêmes d'appréhender clairement l'objet qui donne matière à la collecte des données, pour recueillir des réponses claires et homogènes auprès des enquêtés, pour autoriser, enfin, la publication de chiffres lisibles, au périmètre nettement défini et capables de tenir lieu de référence commune dans le débat social.

Deux types d'approches statistiques des violences au travail sont ici examinés pour comprendre ce qu'ils cherchent à mesurer et comment, en grande partie, ils s'ignorent mutuellement. Dans les années 2000, deux familles d'enquêtes ont en effet donné aux violences subies dans le cadre de l'activité professionnelle des

**Parmi les auteurs de violences connus de leur victime, place de ceux qui travaillent ou font leurs études avec celle-ci**

**Tableau 1**

L'auteur, parmi les auteurs connus de la victime...	... fait partie de la famille	... fait ou faisait partie des proches	... travaille (travaillait) / fait (faisait) ses études au même endroit que la victime	... habite (habitait) le voisinage	Il s'agit de quelqu'un d'autre
Violences verbales (n=202)	31 %	7 %	13 %	28 %	21 %
Violences physiques ou à caractère sexuel (n=48)	24 %	30 %	3 %	31 %	12 %
Violences psychologiques (n=364)	40 %	16 %	32 %	6 %	5 %
Atteintes aux biens (vols, cambriolages, dégradations de biens) (n=77)	15 %	13 %	10 %	31 %	31 %
Ensemble	33 %	14 %	23 %	17 %	13 %

Source : EVS, Drees, 2005-2006.

Champ : derniers événements violents (au cours des vingt-quatre derniers mois) déclarés par les victimes rapportant en avoir supporté des dommages importants (du point de vue matériel, professionnel, physique ou psychologique) ou des dommages temporaires ou durables pour leur santé et dont l'auteur était connu de la victime.

Lecture : dans 23 % des cas où les derniers actes violents subis au cours des vingt-quatre derniers mois ont entraîné des dommages pour la victime et où l'auteur des faits est connu de celle-ci, l'agresseur travaille ou fait ses études dans le même lieu que la victime.

formes statistiques qui n'ont pour ainsi dire pas de « commune mesure » :

- d'une part, l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France-Enveff (Jaspard *et al.*, 2003) et les enquêtes sociodémographiques qui lui ont succédé,
- de l'autre, les enquêtes sur les conditions de travail.

Alors que, de ces deux côtés, de nouvelles enquêtes se préparent, il est utile de confronter les approches et d'imaginer en quoi elles pourraient mieux communiquer.

● **L'Enveff : une exploration des violences dans diverses sphères, dont celle du travail**

L'Enveff, première source<sup>1</sup> à avoir produit en France une mesure statistique des violences subies par les femmes âgées de 20 à 59 ans, a exploré entre autres dimensions celle du travail. Elle définit les violences comme des atteintes à l'intégrité de la personne qu'il faut différencier du « simple » conflit, et en évalue les aspects physique, sexuel, verbal et psychologique. Le travail constitue, à l'égal de la relation avec un conjoint (actuel ou ex-conjoint), une sphère d'occurrence des violences, explorée pour elle-même.

L'Enveff pose en particulier douze questions sur les violences survenues au cours des douze mois précédant la passation du questionnaire. Celles-ci sont réparties en cinq catégories : « pressions et atteintes psychologiques », « insultes et menaces verbales », « destruction de l'outil de travail », « agressions physiques », « harcèlement et agressions sexuels ». Les taux de victimation relevés vont de 0,1 % pour l'ensemble « avoir subi des attouchements sexuels, des rapports sexuels forcés (ou tentatives), avoir été obligée de se déshabiller » à 10,9 % pour les « critiques répétées et injustes du travail, dénigrements systématiques ou dénonciations auprès des collègues ou des supérieurs hiérarchiques »<sup>2</sup>. Au-delà de la

production de ces taux, l'Enveff vise à cerner des profils de victimation : autant de « situations sociales » d'exposition aux violences, envisagées en lien avec le travail mais aussi avec de nombreuses autres caractéristiques sociales des personnes.

● **Une approche des violences résolument transverse à plusieurs sphères de la vie sociale**

Au contraire des enquêtes centrées sur les conditions de travail, l'Enveff n'aborde pas principalement l'activité professionnelle sous l'angle organisationnel. Mais elle ne l'exclut pas, si bien qu'elle permet d'établir quelques corrélations entre violences déclarées, aspects organisationnels et autres caractéristiques des personnes se déclarant victimes. En témoigne par exemple la surexposition relative, parmi les femmes

en couple, des mères d'enfants de moins de trois ans à certaines violences dans le travail. Leur situation est appréhendée à travers le prisme de leur « double journée » qui, entre la charge d'une activité professionnelle et celle des tâches domestiques, loin de susciter la compréhension de l'entourage professionnel, déclenche tensions ou agressivité en réaction à « leur moindre disponibilité au travail, réelle ou supposée » (Jaspard *et al.*, 2003).

En mobilisant des variables ressortissant à des registres variés, l'Enveff autorise ainsi une analyse résolument *transverse* à plusieurs sphères de la vie sociale.

● **L'enquête EVS : la place du travail parmi d'autres sphères d'occurrence des violences**

Menée en 2005-2006 par la Drees (Beck *et al.* [dir.], 2010), l'enquête *Événements de vie et santé (EVS)* examine les relations entre violences subies et état de santé pour les femmes et les hommes de 18 à 75 ans. Sans être comme l'Enveff structurée par la problématique des rapports de genre, elle se situe suffisamment dans sa continuité pour garantir une bonne comparabilité avec elle. On y retrouve en particulier le moyen de comparer la survenue des violences au travail et ailleurs, *i.e.* dans d'autres sphères sociales.

Si l'on retient, parmi les actes de violence subis au cours des deux dernières années par un individu donné, le dernier en date ayant entraîné des « dommages importants » en matière professionnelle, matérielle, physique ou psychologique ou des dommages pour la santé, 14 % (pondérés) des hommes et des femmes de

1. Sans parler des « enquêtes de victimation » au sens strict, dont les premières datent du milieu des années 1980 et qui couvrent un autre champ, lié aux questions pénales.

2. En pourcentage des femmes de 20 à 59 ans ayant travaillé au cours des douze derniers mois.

## Situations de tension dans l'emploi actuel

Tableau 2

Vivez-vous des situations de tension (souvent ou suffisamment pour perturber votre travail) dans vos rapports...	Oui	Non	Sans objet
... avec le public ? (parmi ceux qui déclarent avoir contact avec le public)	42 %	58 %	0 %
... avec vos supérieurs hiérarchiques ? (parmi les salariés)	26 %	70 %	4 % (Ø sup. hiér.)
... avec vos collègues ?	17 %	69 %	14 % (Ø coll.)
... avec vos subordonnés ? (parmi ceux qui ont des salariés sous leurs ordres)	24 %	76 %	0 %

## Agressions verbales ou physiques dans l'emploi actuel

Tableau 3

Au cours de votre travail, êtes-vous exposé...	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
... à des agressions verbales, des injures, des menaces ?	1 %	6 %	31 %	62 %
... à des agressions physiques ?	0 %	1 %	11 %	88 %

Source tableaux 2 et 3 : enquête *Conditions de travail* 2005, complémentaire à l'enquête *Emploi en continu* 2005.

Champ tableaux 2 et 3 : actifs occupés en France en 2004.

Lecture (ex. tableau 2) : Parmi ceux qui déclarent avoir des contacts avec le public dans leur emploi actuel, 42 % rapportent que ceux-ci occasionnent des tensions.

18-75 ans sont concernés. Lorsque l'auteur est connu de sa victime, il travaille ou fait ses études dans le même lieu que celle-ci dans 23 % des cas (tableau 1), signe que l'environnement professionnel tient une place non négligeable dans les violences subies, en matière psychologique et verbale au premier chef. Il est à souligner, du fait des effectifs (heureusement) réduits touchés par des violences physiques et sexuelles, que la pertinence statistique des résultats requiert de mobiliser de très gros échantillons. Malgré cette limite, il apparaît que les violences « physiques et sexuelles » exercées par une personne travaillant ou faisant ses études avec la victime concernent presque exclusivement des actes à caractère sexuel et, pour les quatre cinquièmes des victimes, des femmes.

Qu'en est-il du dispositif statistique français qui, depuis la fin des années 1960, vise à « mesurer le travail » (Gollac, Volkoff, 2010) et sur lequel un questionnement relatif aux violences est aujourd'hui en voie de greffe ?

### ● Les enquêtes centrées sur le travail : une porte (entr)ouverte sur les violences

Dans son édition de 2003, l'enquête *Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels* (Sumer) demande à ses répondants s'ils vivent « des situations de tension dans [leurs] rapports avec le public » puis s'ils sont exposés « à un risque d'agression verbale » ou « d'agression physique ou sexuelle » « de la part du public »<sup>3</sup>. Elle emprunte aussi à des questionnaires développés en Europe du Nord depuis les années 1990 (*Leymann Inventory of Psychological Terror - LIPT ; Negative Acts Questionnaire - NAQ*) pour explorer dix (neuf dans Sumer 2009) « situations difficiles » où « une ou plusieurs personnes se comportent systématiquement avec [l'enquêté-e] » de telle sorte qu'elles lui font subir atteintes dégradantes, déni de reconnaissance du travail ou comportements méprisants (Bué, Sandret, 2008). 17 % des

3. Ces questions sont absentes de la nouvelle édition de Sumer en 2009.

4. En rapport avec l'étymologie même du mot « travail » (Vatin, 2001) et avec le concept marxien d'aliénation.

salariés déclarent en 2003 vivre dans leur emploi actuel au moins l'un de ces trois types de situations.

L'enquête *Conditions de travail* 2005 pose, quant à elle, la question des « tensions » dans les rapports avec le public, les supérieurs hiérarchiques, les collègues ou les subordonnés (tableau 2), ainsi que celles « des agressions verbales, des injures, des menaces » et « des agressions physiques » (tableau 3).

La présence du vocable d'« agression » dans ces deux sources, tout comme l'importance qu'a donnée le Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail à « la mesure de la violence au travail » dans sa synthèse de 2011, ou encore le recours aux questionnaires *LIPT* ou *NAQ* peuvent laisser penser

que la violence a fait son entrée dans les enquêtes « travail ». Pourtant, les hésitations lexicales sont nombreuses entre « violence(s) », « comportements hostiles », « violence morale au travail », « conflits », « harcèlement » ou « tensions » (Bué, Sandret, 2008). Le choix de la ou des catégories permettant de penser les phénomènes de « violence » au travail n'est pas encore arrêté dans ces enquêtes. Peut-être la conduite prochaine d'une enquête sur les risques psychosociaux (RPS) y pourvoira-t-elle.

### ● La violence vue comme un « risque » au/du travail

Un survol des approches statistiques de la violence centrées sur le travail montre que leur questionnement diffère de celui des enquêtes sociodémographiques. Plus englobantes, moins détaillées, explorant peu ou pas la dimension sexuelle des violences (sans distinguer entre attouchements, rapports sexuels forcés ou tentatives de rapports forcés), les enquêtes sur le travail obtiennent des prévalences relativement élevées (par exemple : 38 % d'exposition aux agressions verbales (tableau 3)). Ce résultat découle pour partie de ce qu'elles interrogent les répondants essentiellement en termes d'exposition au risque estimé plutôt qu'en optant, comme le font les enquêtes sociodémographiques depuis l'*Enveff*, pour des questions très factuelles destinées à cerner la *survenue effective* d'événements. La mesure de la violence dans le cadre de l'activité professionnelle met ici ses pas dans ceux des enquêtes statistiques qui explorent le travail depuis plusieurs décennies : après que celles-ci ont traité de manière approfondie des risques du travail pour la santé physique, la violence est également abordée dans les termes d'un risque pour la santé (physique et mentale) inhérent au travail.

L'embaras dans les mots traduit en outre, au-delà du caractère fuyant de la catégorie même de violence, l'inachèvement de la réflexion en matière de RPS. Penser ensemble violences et RPS sous la forme unique des risques au travail (ou du travail) brouille la frontière entre les deux. Pointe ici l'idée, présente de longue date dans la sociologie du travail<sup>4</sup>, selon laquelle c'est le travail en

lui-même qui est violent. Idée renouvelée depuis les années 1980 (Vatin, 2008), RPS et violences au travail devenant une manière de dire autrement la pénibilité de l'acte productif.

## ● La violence comme produit de l'organisation du travail

Épidémiologie et statistique du travail œuvrent ensemble pour mettre au jour les RPS ou les violences psychologiques comme facteurs de risque pour la santé. En réponse à la « psychologisation » des rapports sociaux observée ou déplorée par de nombreux auteurs dans la décennie 2000 (Gollac *et al.*, 2006), l'analyse de l'organisation du travail et de ses changements privilégie une approche sociologique de la survenue des violences, en cherchant ses origines dans les rapports sociaux du travail même. On est loin de la transversalité recherchée par les enquêtes sociodémographiques : là où celles-ci tâchent de faire communiquer le travail et d'autres dimensions de l'activité sociale, les enquêtes sur le travail tendent à clore sur elle-même l'analyse de ses déterminants et de ses effets.

\*\*\*

Les transformations de la mesure statistique des violences dans le champ du travail, signes d'une perception croissante de l'activité professionnelle comme question de santé, conduisent à chercher surtout des explications dans l'organisation du travail lui-même. Les enquêtes sociodémographiques développent une autre approche, en s'efforçant de comprendre les violences au travail en relation avec celles qui surviennent dans d'autres contextes sociaux et sans accorder au travail une place centrale. Il faut souhaiter que les deux types d'approches interagissent dans les futures enquêtes, afin de marier les avancées de la statistique générale sur les violences réalisées depuis 2000 et le progrès des connaissances hérité d'une quarantaine d'années d'enquêtes sur travail.

Les enquêtes sociodémographiques devraient accorder une attention plus soutenue à la spécificité des relations sociales qui se nouent dans le travail et son organisation. Et les enquêtes préoccupées de travail ne devraient pas ignorer que les déclarations de leurs répondants à propos de la sphère professionnelle peuvent être en rapport avec des caractéristiques et relations

sociales non strictement liées au travail. Cela permettrait d'aborder les violences au travail autrement qu'en rapport exclusif avec l'activité professionnelle.

Plus largement, ne plus mesurer ces violences en double aveugle, selon deux lignes statistiques qui s'ignorent ou presque, aiderait à mieux soumettre à l'examen l'idée d'un « malaise » général dans la société (Ehrenberg, 2012) ; sans cela, la « souffrance au travail » risque de devenir un fourre-tout compassionnel.

## RÉFÉRENCES

**Beck F., Cavalin C., Maillochon F.** (dir.), 2010, *Violences et santé en France : état des lieux*, Paris, la Documentation française, 270 p.

**Bué J., Sandret N.**, 2008, « Un salarié sur six estime être l'objet de comportements hostiles dans le cadre de son travail », *Premières Informations-Premières Synthèses*, Dares, n° 22.2, mai, 8 p.

**Ehrenberg A.**, 2012 [1ère édition 2010], *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob, 527 p.

**Gollac M., Castel M.-J., Jabot F., Presseq Ph.**, 2006, « Note de recherche : Sur la souffrance mentale au travail. Du déni à la banalisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 163.

**Gollac M., Volkoff S.**, 2010, « Mesurer le travail. Une contribution à l'histoire des enquêtes françaises dans ce domaine », *Document de travail*, n° 127, Centre d'études de l'emploi, juillet, 17 p.

**Groupe de travail sur le harcèlement sexuel**, 2012, *Note sur les définitions du harcèlement sexuel*, Étude de législation comparée, n° 225, Sénat, juin, 54 p.

**Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A.**, 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La documentation française, 370 p.

**Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail**, 2011, *Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser*, Rapport faisant suite à la demande du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Paris, ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, 223 p.

**Vatin F.**, 2001, « Défense du travail », *Revue du MAUSS*, n° 18.

**Vatin F.**, 2008, *Le travail et ses valeurs*, Paris, Albin Michel, Bibliothèque Idées, 222 p.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

Elles sont également disponibles via la lettre électronique [flash.cee](mailto:flash.cee).

Ainsi que sur le compte Twitter  [@CeeEtudesEmploi](https://twitter.com/CeeEtudesEmploi), auquel vous pouvez désormais vous connecter.

### Centre d'études de l'emploi

29, promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand Cedex

Téléphone : 01 45 92 68 00 - Mèl : [cee@cee-recherche.fr](mailto:cee@cee-recherche.fr) - site : [www.cee-recherche.fr](http://www.cee-recherche.fr)

Directeur de publication : Jean-Louis Dayan - Conseillère scientifique : Carole Tuchsirer - Rédactrice en chef : Marie-Madeleine Vennat

Conception technique et visuelle : Fabien Anelli - Imprimerie : Horizon C.P.A.P. : 0911 B 07994 - Dépôt légal : 1212 - 136 - Décembre 2012 - ISSN : 1767-3356